Réf. Farde e-Assemblées : 2739673

N° OJ : **58**

Projet d'Arrêté - Conseil du 30/11/2026

Objet : Tour & Taxis.- Convention de location entre la Ville de Bruxelles et la sa T&T Parking pour le terrain sis drève Anna Boch à 1000 Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale ;

Considérant que les 04/01/2021 et 14/10/2022, la Ville de Bruxelles est devenue propriétaire des terrains situés sur site de Tour & Taxis, sis drève Anna Boch à 1000 Bruxelles en vue d'y construire plusieurs écoles pour répondre à la demande croissante de places d'accueil dans les institutions scolaires de la Ville de Bruxelles en particulier dans les écoles au Nord de Bruxelles suite à l'explosion démographique qu'a connu la Région de Bruxelles-Capitale ;

Considérant que le développement de ces projets est au stade de la programmation et que les terrains sont actuellement inoccupés ;

Considérant que la sa T&T Parking souhaite louer une partie des terrains appartenant à la Ville de Bruxelles en vue d'y faire une zone de chantier et de parking ;

Vu les termes du contrat qui lierait la sa T&T Parking (locataire) et la Ville de Bruxelles (bailleur), propriétaire du bien concerné pour une location jusqu'au 31/12/2027 ;

Vu l'avis rendu par le Service des Affaires juridiques ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Les termes du contrat liant la sa T&T Parking (locataire) et la Ville de Bruxelles (bailleur), propriétaire du bien concerné pour la location terrain sis drève Anna Boch à 1000 Bruxelles, jusqu'au 31/12/2027, sont adoptés.

Annexes :

Contrat de location - FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)